

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 242

5 février 2011

SOMMAIRE

AB Invest S.A.	11588	LKR Immobiliengesellschaft SA	11605
Aéroservice Luxembourg S.à r.l.	11615	LuxCo 130 S.à r.l.	11604
Ambras Holdings S.à r.l.	11616	Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l. ...	11583
Amerly's International S.A., SPF	11616	Mara Invest S.A.	11580
Beethovenstrasse Immobilien A.G.	11605	M Design S.à r.l.	11616
Brookfield (NCC) S.à r.l.	11599	Merlin Finance S.A.	11573
B.U.G. Investment und Beteiligung Hold- ing S.A.	11570	MGTeam S.A.	11596
Capital Pierre S.A.	11608	Netcare S.à r.l.	11615
CEREP III Eastern S.à r.l.	11595	Network International S.A.	11610
Cinquecento Investments S.A.	11593	Nouna Holding S.A.	11594
Confinance International S. à r.l.	11594	P5 DP Coinvest S.à r.l.	11614
Credit Suisse Diversified Investco (Luxem- bourg) S.à r.l.	11605	P5 DP INV S.à r.l.	11614
Elcom, Sàrl	11594	Parts Holdings & Cie S.à r.l.	11593
Emmezede S.à r.l.	11573	Piranha et Petits Poissons Rouges S.A. ...	11603
Esla Holding S.A.	11602	Puno S.A.	11608
Fay Properties S.A.	11602	RSHB Capital S.A.	11607
Ferdinandstrasse Immobilien A.G.	11611	SCD Balaton Holding S.A.	11598
Fincon Financial Consultancy S.à r.l.	11595	SCI JCV 777, Société Civile Immobilière	11601
Group Santana S.à r.l.	11589	Sequoia Finance S.A.	11612
GS International Infrastructure Partners II	11577	SHCO 15 S.à r.l.	11611
Hema S.A.	11595	Sociedade Spa S.A. Holding	11592
ICM 1 S.A.	11596	Société Générale d'Investissements Pro- fessionnels	11588
Immobilière Nicole S.A.	11613	Soleil & Mistral S.à r.l.	11575
Interpro Consulting S.à r.l.	11579	Spidolswäscherei	11596
Inveralux S.A.	11593	Thermo-San S.A.	11612
JDS Team S.à r.l.	11579	Transport International, Construction et Travaux	11603
Joschca S.C.l.	11571	Troy Capital S.A.	11601
JTC (Luxembourg) S.A.	11608	UCB Lux S.A.	11602
K.M.K. Agroinvestment S.A.	11581	Vidablick S.à r.l.	11603
LA Coussinerie	11614	V.I.P. Shoes	11598
Liberty Land S.A.	11586	Wasaby S.A.	11585

B.U.G. Investment und Beteiligung Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.638.

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B.U.G. Investment und Beteiligung Holding S.A. mit Sitz in L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.638, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Georges d'HUART, mit dem Amtssitz in Pétange, am 12. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 516 vom 10. Dezember 1994. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert gemäss Urkunde des Notars Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 15. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1203 vom 13. August 3002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Carlo WETZEL, expert comptable, wohnhaft in L-1660 Luxemburg, 32, Grand'Rue.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Carlo WETZEL, vorgeannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) und Änderung des Artikel 2 der Satzungen wie folgt: „Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.“

2. Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A. sowie Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 und Artikel 11 der Satzungen.

3. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) und demnach die Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 bezüglich der Holdinggesellschaften.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung abzuändern in „BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A.“.

Dritter Beschluss

Infolge der vorangehenden Beschlüsse beschliesst die Versammlung die Artikel 1, Absatz 1, Artikel 2 und Artikel 11 der Satzungen wie folgt abzuändern:

Art. 1. (Absatz 1). „Unter der Bezeichnung ‚BUG INVESTMENT UND BETEILIGUNG SOPARFI S.A.‘ besteht eine anonyme Aktiengesellschaft.“

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.“

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Carlo Wetzel, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54387. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Pour le Receveur (signé): Tom BENNING.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166767/82.

(100194132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Joschca S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8083 Bertrange, 27, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg E 1.847.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jos SCHROEDER, ingénieur, demeurant à L- 8083 Bertrange, 27, rue du Parc,
- 2.- Madame Charlotte SCHARTZ, sans état particulier, demeurant à L-8083 Bertrange, 27, rue du Parc,
- 3.- Monsieur Joe SCHROEDER, employé privé, demeurant à L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel, représenté par Monsieur Jos SCHROEDER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 novembre 2010,

4.- Madame Carole SCHROEDER, kinésithérapeute, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de Schiffflange, représentée par Madame Charlotte SCHARTZ, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 novembre 2010;

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci;

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jos SCHROEDER, Madame Charlotte SCHARTZ,

Monsieur Joe SCHROEDER et Madame Carole SCHROEDER, prénommés, sont les seuls associés de la société civile "JOSCHCA S.C.I.", avec siège social à L-8083 Bertrange, 27, rue du Parc, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1092 du 30 novembre 2001, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 15 décembre 2001, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 517 du 3 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 1.847.

2. Monsieur Jos SCHROEDER, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Joe SCHROEDER, prénommé, ici représenté comme indiqué ci-dessus, dix (10) parts sociales de la société civile "JOSCHCA S.C.I.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de cinq cents euros (EUR 500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Monsieur Jos SCHROEDER, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Carole SCHROEDER, prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, dix (10) parts sociales de la société civile "JOSCHCA S.C.I.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de cinq cents euros (EUR 500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Madame Charlotte SCHATZ, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Joe SCHROEDER, prénommé, ici représenté comme indiqué ci-dessus, vingt (20) parts sociales de la société civile "JOSCHCA S.C.I.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille euros (EUR 1.000,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

5. Madame Charlotte SCHATZ, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Carole SCHROEDER, prénommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, vingt (20) parts sociales de la société civile "JOSCHCA S.C.I.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille euros (EUR 1.000,00), que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

6. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

7. Monsieur Jos SCHROEDER et Madame Charlotte SCHATZ, prénommés, agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société, déclarent accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

8. Ensuite, Monsieur Joe SCHROEDER et Madame Carole SCHROEDER, prénommés, seuls associés de la société après réalisation de ces cessions de parts, décident de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000,00). Il est représenté par cent (100) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

1.- Monsieur Joe SCHROEDER, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Carole SCHROEDER, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

10. Les associés déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble sis au Luxembourg.

11. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schroeder, C. Schartz, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2010. Relation LAC/2010/53745. Reçu cent quatre-vingt euros 3.000,00 € à 5,00% = 150,00 € + 2/10 = 30,00 € = 180,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166948/80.

(100194091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Merlin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.900.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 septembre 2010

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonction d'administrateur de Monsieur Francesco Moglia résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg décide d'accepter sa démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur avec effet immédiat Madame Marina Padalino employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010166997/19.

(100193743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Emmeze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 157.400.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Michaël ZIANVENI, demeurant au 16, rue de la Montée, Berchem, Luxembourg, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "EMMEZEDE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un gérant unique.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le gérant peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Art. 13. Le gérant ne contracte à raison de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. Le gérant est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant unique: Monsieur Michaël ZIANVENI, demeurant au 16, rue de la Montée, Berchem, Luxembourg, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France);

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. LAC/2010/55760. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166864/113.

(100193909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Soleil & Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 16, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 157.378.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane KOCH, commercial, né le 14 janvier 1972 à Luxembourg, demeurant à L-7370 Lorentzweiler, 44A, rue St. Laurent.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'objets de décoration, de vêtements, de maroquinerie, de chaussures, d'objets d'art et de bijoux, ainsi que de tous articles accessoires s'y rattachant, ainsi que le commerce de marché.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SOLEIL & MISTRAL S. à r. l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Stéphane KOCH, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2011.

11577

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5550 Remich, 16, rue de Macher.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Stéphane KOCH.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2010. Relation: REM/2010/1634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 décembre 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010167664/99.

(100193440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

GS International Infrastructure Partners II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.861.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the eighth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC., a corporation organised and existing under the laws of the State of Delaware, duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mr. François GEORGES, chartered accountant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That "GS International Infrastructure Partners II", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.861, has been incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on June 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1813, page 87011 dated 23 July 2008.

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without par value, all subscribed and fully paid-up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the Manager of the Company for the exercise of his mandate;

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at least at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC., une société organisée et existant selon les lois de l'état du Delaware, dûment enregistrée auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés du Delaware sous le numéro 2923466, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que "GS International Infrastructure Partners II", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.861, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1813, page 87011 du 23 juillet 2008;

2. Que le capital social de la Société a été fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

3. Que la partie comparante est l'actionnaire unique de la Société;

4. Que la partie comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat;

5. Que la partie comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

6. Que la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. Que décharge pleine et entière est accordée au Gérant pour l'exercice de son mandat;

8. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au moins au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55997. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166916/88.

(100193799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

JDS Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 67.411.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée JDS TEAM SARL, susvisée, porte à la connaissance des tiers que: Suite à plusieurs cessions de parts sociales, signées sous seing privé et acceptées par la gérance au nom de la société, le capital social de la société JDS TEAM SARL est réparti comme suit:

- Monsieur Salvatore IANELLO, 23, rue Trou du Bois, B-4652 Xhendelesse	500 parts
Total:	500 parts

Monsieur Salvatore IANELLO est donc l'associé unique de la société JDS TEAM SARL.

Ledit associé unique constate également que Monsieur Jean-François THIRIONNET n'est plus gérant administratif de la société. Par conséquent, Monsieur Salvatore IANELLO, actuel gérant technique, est devenu gérant unique de la société JDS TEAM SARL. Il pourra donc engager la société valablement à l'égard des tiers par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleinbettingen, le 13.12.2010.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2010166947/20.

(100193406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Interpro Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 155.983.

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fabrice MICHEL, gérant de société, né le 19 mai 1972 à Metz (France), demeurant à F-57530 Servigny-les-Raville, 32, route d'Aoury, (France), agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2.- Monsieur Stéphane AUCLAIR, directeur commercial né le 07 août 1964 à Montreuil (France), demeurant à F-57970 Yutz, 6B, rue Drogon, (France),

3.- Monsieur Maurice TERENCE, gérant de société, né le 02 novembre 1963 à Algrange, demeurant à F-57700 Hayange, 33, Hameau des 3 Sources, (France), et

4.- Madame Lydia NOIRE, consultante en recrutement, née le 09 janvier 1968 à Metz (France), demeurant à F-57100 Thionville, 5, rue Château Jeannot,

tous trois (3) ici représentés en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé, lesquelles resteront après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "INTERPRO CONSULTING S à r.l.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 155.983, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg en date du 16 septembre 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard, et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel Fabrice, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2010. Relation GRE/2010/3969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166942/43.

(100194151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Mara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.190.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CARAFU S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 59.959 ici représentée par tous les membres de son conseil d'administration savoir:

- Costalin Limited, la société gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickam's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) inscrite au Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 177.056

- Boulder Trade Limited, la société gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickam's Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) inscrite au Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 174.979, et

- Val Invest S.A., la société gouvernée par les lois de Belize, ayant son siège social à 35, Jasmine Court, Regent Street, BH-Belize City (Belize) inscrite au Registrar of Companies de Belize sous le numéro 16.907

tous trois (3) ici représentées par leur mandataire général Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "Mara Invest S.A.", avec siège social à L1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.190, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 20 juin 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Mara Invest S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, désigne la société anonyme régie par les lois de la République Dominicaine "HOTEL BOULEBARD ORIENTAL S.A.", établie et ayant son siège social à Santo Domingo, Ensanche la Julia, calle José Contreras No 79, Appartement 9-C, Residencial Alexandra, (République Dominicaine), comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jürgen FISCHER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4039. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167003/65.

(100193347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

K.M.K. Agroinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.715.

Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "K.M.K. Agroinvest S.A.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond SCHROEDER mit dem Amtswohnsitz zu Mersch am 18. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 731 vom 1. Oktober 1999, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond SCHROEDER mit dem Amtswohnsitz zu Mersch am 28. Juni 1999, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 798 vom 27. Oktober 1999, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 70.715.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Marina KARCHER, wohnhaft in Merzig, Beim Steinigem Weg 1. Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54290 Trier, Weidegasse 1.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Abänderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft;

- Abänderung von Artikel 2 der Statuten;

- Abschaffung des Nominalwerts der Aktien;
- Umwandlung des Kapitals der Gesellschaft von Luxemburger Franken in Euro;
- Kapitalerhöhung um neun Komma einundsiebzig Euro (9,71 EUR);
- Festlegung des Nominalwerts pro Aktie;
- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Statuten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung

" **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilien- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen."

English version

" **Art. 2.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien abzuschaffen.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Währung des Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro zum Kurs von vierzig Komma dreitausend dreihundertneunundneunzig Luxemburger Franken (40,3399 LUF) für einen Euro (1.- EUR) umzuwandeln. Somit beträgt das Gesellschaftskapital von fünfzehn Millionen Luxemburger Franken jetzt dreihunderteinundsiebzigtausend achthundertvierzig Komma neunundzwanzig Euro (371.840,29 EUR), eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien ohne Nominalwert.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um neun Komma einundsiebzig Euro (9,71 EUR) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von dreihunderteinundsiebzigtausend achthundertvierzig Komma neunundzwanzig Euro (371.840,29 EUR), eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien ohne Nominalwert, auf den Betrag von dreihunderteinundsiebzigtausend achthundertfünfzig Euro (371.850.- EUR) zu bringen, dies ohne Schaffung von neuen Aktien.

Der Betrag von neun Komma einundsiebzig Euro (9,71 EUR) wurde bar in voller Höhe eingezahlt, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert pro Aktie auf vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79 EUR) festzulegen.

Siebter Beschluß

Zufolge der obigen Beschlüsse wird Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung

" **Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihunderteinundsiebzigtausend achthundertfünfzig Euro (371.850.EUR), eingeteilt in fünfzehntausend (15.000) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79.-EUR)."

English version

" **Art. 3. First paragraph.** The subscribed capital is set at three hundred seventy-one thousand eight hundred and fifty euro (371.850. EUR) represented by fifteen thousand (15.000) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (24,79 EUR) each."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparanten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: VOEGELE, KARCHER, DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2010. REM 2010/1624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166949/96.

(100193545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Maison de Beauté Pascale Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2150 Luxembourg, 1, rue de la Monnaie.

R.C.S. Luxembourg B 157.399.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Pascale Marx, commerçante, née à Bettembourg, le 9 août 1960, demeurant à L-1321 Luxembourg, 292, rue de Cessange;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, la prestation de soins de beauté, de manucure et de pédicure médicale, avec vente de produits et d'articles de beauté ainsi que de matériel pour l'esthétique, la diététique et la parfumerie.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MAISON DE BEAUTE PASCALE MARX S. à r. l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

L'ensemble des Parts Sociales a été intégralement libéré à concurrence de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui constate ce paiement.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2150 Luxembourg, 1, rue de la Monnaie.
2. Est désigné gérant pour une durée indéterminée: Madame Pascale Marx, commerçante, née à Bettembourg, le 9 août 1960, demeurant à L-1321 Luxembourg, 292, rue de Cessange;

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Marx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56504. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167002/120.

(100193865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Wasaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 130.255.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.

Pour WASABY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2011000335/15.

(100202734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Liberty Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

L'an deux mil dix, le septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „Liberty Land Holding S.A.“, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76767, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date 12 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 14 novembre 2000 numéro 832 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux, précité, en date du 21 juin 2004 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 20 septembre 2004 numéro 934.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Perusini, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet à partir du 30 novembre 2010.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3) Modification subséquente de l'article 32 des statuts qui aura la teneur suivante: «Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée ainsi que celles de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.»

4) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Les actions sont et resteront exclusivement nominatives. Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme défini par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

5) Changement de la dénomination de la société en "LIBERTY LAND S.A., société de patrimoine familial" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante: «Il existe une société anonyme sous la dénomination "LIBERTY LAND S.A., société de patrimoine familial.»

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 30 novembre 2010 et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée ainsi que celles de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également de modifier l'article 6 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 6.** Les actions sont et resteront exclusivement nominatives. Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme défini par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Liberty Land S.A., société de patrimoine familial.

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Liberty Land S.A., société de patrimoine familial.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fabienne Perusini, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55040. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166979/114.

(100193710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

**S.G.I.P., Société Générale d'Investissements Professionnels, Société Anonyme,
(anc. AB Invest S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.181.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AB INVEST S.A., (matr. 2010 2210 450), avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61,

constituée par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 20 du 23 janvier 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch en remplacement de son confrère empêché Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 1^{er} juillet 2010 numéro 1350,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 99.181.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que le présent acte a pour objet:

1. Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à trente-et-un mille (EUR 31.000,-) et modification de l'article 5 des statuts;
2. Constat de la libération intégrale du capital social par dispense aux actionnaires de libérer la partie non appelée du capital social.
3. Transformation des actions nominatives en actions au porteur;
4. Changement de la dénomination sociale en "Société Générale d'Investissements Professionnels", en abrégé "S.G.I.P.";
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) en diminuant la valeur nominale des actions à cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, par remboursement des actionnaires au prorata de leur participation et à concurrence de la partie du capital libéré qui

dépasse le montant du capital social après réduction (EUR 31.000,-) et dispense aux actionnaires de libérer la partie non appelée du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital a été libéré intégralement par une dispense accordée aux actionnaires de libérer la partie non appelée du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transformer les actions nominatives en actions au porteur.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par deux cent (200) actions, d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune."

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "Société Générale d'Investissements Professionnels", en abrégé "S.G.I.P." et de modifier le premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (premier paragraphe).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Société Générale d'Investissements Professionnels", en abrégé "S.G.I.P."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2010. DIE/2010/10480. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME

Ettelbruck, le 13 décembre 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010169849/87.

(100192561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Group Santana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.439.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Helena Cristina SANTANA DUARTE, commerçante, née à Setubal (Portugal) le 1^{er} décembre 1968, demeurant à L-2559 Luxembourg, 12, rue Valentin Simon.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de Group Santana S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet l'exploitation, la gestion, le fonctionnement, par tous moyens quelconques, d'établissements de débit de boissons alcoolisées et de boissons non-alcoolisées, de brasserie, restaurant, bar, ou de toutes autres activités similaires de loisir au Luxembourg.

Elle pourra également prévoir l'acquisition, la possession, la gestion, la location et la disposition, par tous moyens quelconques, d'immeubles au Luxembourg.

La Société peut également prendre des participations, sous quelle forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres au Luxembourg ou à l'étranger, acquérir toutes valeurs mobilières et droits par prise de participation, apport, option ou de toutes autres manières.

La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans biens immobiliers, pour acquérir, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titre de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par l'investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux Sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute Société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative exclusivement.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient l'objet social prédécrit.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (20.000.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

L'associée unique déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000.-EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) Le siège social de la société est établi à L4130 Esch-Sur-Alzette, 49, Avenue de la Gare.

2) La société est administrée par une gérante pour une durée indéterminée:

Madame Helena Cristina SANTANA DUARTE prénommée.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. C. SANTANA DUARTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56470. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167845/120.

(100194790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Sociedade Spa S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 26.178.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette,

ist erschienen:

Herr Alexander Georg STIER, geboren zu Dortmund (Bundesrepublik Deutschland) am 27. August 1956, wohnhaft in CH-4104 Oberwil, Dammstrasse 2D,

hier vertreten durch:

Frau Isabelle SCHAEFER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, Rue Sainte Zithe,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 2. Dezember 2010,

welche Vollmacht nach "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und der amtierenden Notarin gegenwärtiger Vollmacht beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "SOCIEDADE SPA S.A. HOLDING.", mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, Rue Sainte Zithe, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 26178, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Jean-Paul HENCKS, mit Amtssitz in Luxemburg, am 15. Juni 1987, veröffentlicht im Memorial C von 1987, Seite 15688.

II.- Dass das Kapital der Aktiengesellschaft "SOCIEDADE SPA S.A. HOLDING.", vorbenannt, FÜNF MILLIONEN EINHUNDERTDREIZEHN TAUSEND EURO (€ 5.113.000,-) beträgt, eingeteilt in ZWEITAUSEND (2.000) Aktien ohne Nennwert.

III.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, in seiner Qualität als alleiniger Aktionär, vollkommene Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage von der obengenannten Aktiengesellschaft "SOCIEDADE SPA S.A. HOLDING." hat.

IV.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien der vorbenannten Gesellschaft ist und deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und er zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenigen welche ihm zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung seines Mandats wird erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern.

VII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Soicétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167089/47.

(100193749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Parts Holdings & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.960.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 2 décembre 2010 que:

- Parts Holdings Limited, ayant son siège social à Cricket Square, bâtiment Boundary Hall, KY 1102, Grand Cayman, Îles Caïmans, a transféré 8 parts sociales à la société Parts Holdings S.à r.l., ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Parts MEP Limited, ayant son siège social à Cricket Square, bâtiment Boundary Hall, KY 1102, Grand Cayman, Îles Caïmans, a transféré 180,522 parts sociales à la société Parts Holdings S.à r.l., ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010167033/18.

(100193388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.449.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de Cinquecento Investments S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle de l'administrateur et du commissaire aux comptes suivants:

- Madame Marie Bourlond, Administrateur de la Société,

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 13 DEC. 2010.

Pour: Cinquecento Investments S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010167551/22.

(100193390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Inveralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.580.

Extrait de l'Assemblée Générale statutaire du 21 mai 2010

L'assemblée accepte la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013, pour pourvoir au remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, administrateur démissionnaire.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration est composé de

- Monsieur Kris GOORTS

- Monsieur Marc BOLAND

- Monsieur Karl LOUARN

- Monsieur Massimo GILOTTI

Le commissaire aux comptes est Monsieur Joeri STEEMAN

Pour extrait sincère et conforme
Karl LOUARN / Marc BOLAND
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010167591/20.

(100193858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Confinance International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 142.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175281/9.

(100202992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Elcom, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 94.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175360/9.

(100202805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Nouna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 73.217.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SIZILIA VENTURES CORP, une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama, inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 1499331, ici représenté par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 27 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

- Que la société anonyme «NOUNA HOLDING S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 10 février 2000, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 73217. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire alors de résidence à Remich en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1588 du 22 août 2006.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant de trente-huit mille cent douze euros vingt-cinq cents (38.112,25.-EUR) représenté par vingt mille trois cent trois actions (20.303), sans valeur nominale chacune.

- Que la société SIZILIA VENTURES CORP, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

- Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56488. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167023/46.

(100193826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Fincon Financial Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.598.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005022/8.

(110004951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Hema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.756.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de HEMA S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Guy Baumann, Administrateur de la Société,
- Monsieur Guy Kettmann, Administrateur de la Société,
- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 13 DEC. 2010.

Pour: HEMA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010167583/23.

(100193389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175294/11.

(100202697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

MGTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.710.

—
Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de MGTeam S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie B de la Société représentée par Guy Kettmann,
- Lannage S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie B de la Société représentée par Marie Bourlond,
- Koffour S.A., société anonyme, Administrateur de catégorie B de la Société représentée par Guy Baumann,
- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 13 DEC. 2010.

Pour: MGTeam S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010167614/22.

(100193426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

ICM 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.442.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2010

1/ Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur en date de ce jour.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2010

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011001786/22.

(110001058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Spidolswäscherei, Société Coopérative.

Siège social: L-5299 Schrassig, Um Kuelebiereg.
R.C.S. Luxembourg B 58.612.

—
Il résulte des décisions d'assemblées générales des sociétaires, qu'à la date du 26 juin 2009, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- M. Henri Hinterscheid demeurant au 23, rue du Dr Colling, 4069 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, nommé le 17 mars 1997 et renouvelé pour la dernière fois le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur et président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Thomas Henkels, né le 19 janvier 1972 à Luxembourg, demeurant au 14, in der Acht, 54310 Ralingen-Edingen, Allemagne, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Claude Fritz, en tant qu'administrateur et vice-président et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

- M. Norbert Nick, demeurant au 7-9, place Winston Churchill, 4056 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, nommé le 17 mars 1997 et renouvelé pour la dernière fois le 17 juin 2005, en remplacement de M. Jeff Schmit, en tant qu'administrateur et trésorier et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

- M. Hans-Jürgen Goetzke, né le 20 février 1955 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant au 40, rue des Aubépinés, 1145 Luxembourg, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. Raoul Vinandy, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

- M. Pierre Lavandier, né le 22 janvier 1962 à Luxembourg, demeurant au 17, rue Geischleid, 9184 Schrodweiler, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. André Pütz, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

- M. Joseph Ley, né le 18 juillet 1951 à Dudelange, Luxembourg, demeurant au 237, route de Luxembourg, 3515 Dudelange, Luxembourg, nommé le 12 janvier 2005, en remplacement de M. Thierry Graul, ancien membre suppléant devenu membre effectif, en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

- Mme Laure Pellerin, née le 29 novembre 1970 à Toulouse, France, demeurant au 45, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Luxembourg, nommée le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- Mme Alie Altmeisch, demeurant au 266, rue Principale, 5366 Munsbach, Luxembourg, nommée le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Norbert Nick en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Serge Haag, né le 3 mai 1966 à Luxembourg, demeurant au 8, rue des Peupliers, 4985 Sanem, Luxembourg, nommé le 14 juillet 2000 et renouvelé pour la dernière fois le 29 juin 2007 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Henri Hinterscheid en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

- M. Marc Hastert, né le 25 juin 1957 à Paris, France, demeurant au 10, am Fuurt, 7418 Buschdorf, Luxembourg, nommé le 16 juin 2006 en tant qu'administrateur-suppléant de Mme Laure Pellerin en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2012.

- M. Gunar Jamros, né le 19 juin 1960 à Dörbach, Allemagne, demeurant au 8, Achtstrasse, 54669 Bollendorf, Allemagne, nommé le 29 mai 1998 et renouvelé pour la dernière fois le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Thomas Henkels en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Jean-Paul Freichel, né le 19 janvier 1965 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant au 19, rue de l'Ecole Agricole, 9016 Ettelbruck, Luxembourg, nommé le 20 juin 2008, en remplacement de M. Jean Nosbaum, en tant qu'administrateur-suppléant de M. Pierre Lavandier en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2014.

- M. Guy Thill, né le 20 novembre 1956 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant au 46, Grande rue, 4393 Pont-pierre, Luxembourg, nommé le 29 mai 1998 et renouvelé pour la dernière fois le 26 juin 2009 en tant qu'administrateur-suppléant de M. Hans-Jürgen Goetzke en cas de vacance de poste et dont le mandat expire lors de l'Assemblée Générale des Sociétaires qui se tiendra en 2015.

- M. Marc Thoma, né le 11 octobre 1965 à Dudelange, Luxembourg, demeurant au 80, route de Mondorf, 3260 Bettembourg, Luxembourg, nommé le 29 juin 2007, en remplacement de M. Emile Kmiotek, en tant qu'administrateur-suppléant de M. Joseph Ley en cas de vacance de poste, et dont le mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Dans le cadre de leurs mandats respectifs, le droit de signature appartient isolément aux président, vice-présidents et trésorier de la Spidolswäscherei société coopérative.

Le mandat de M. Nicolas Majerus n'ayant pas été renouvelé, il n'est plus membre effectif du conseil d'administration de la Société depuis le 31 janvier 2000.

Le mandat de Mme Patricia Mahassen n'ayant pas été renouvelé, elle n'est plus membre suppléant du conseil d'administration de la Société depuis le 15 octobre 2001.

Le mandat de Mme Patricia Geisen n'ayant pas été renouvelé, elle n'est plus membre suppléant du conseil d'administration de la Société depuis le 1^{er} février 2000.

Il résulte des décisions d'assemblées générales des sociétaires, qu'à la date du 20 juin 2008:

- MM. Nico Ollinger et Lucien Sturm, nommés le 22 juin 2001 et renouvelés pour la dernière fois le 29 juin 2007, sont commissaires, et leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2013.

- la Fiduciaire Marc Muller S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B

80.574, nommée le 20 juin 2008, est réviseur, et son mandat expire lors de l'assemblée générale des sociétaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour Spidolswäscherei, société coopérative

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010167459/79.

(100192662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

SCD Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.686.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de SCD Balaton Holding S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes suivant:

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société, est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 07 DEC. 2010.

Pour: SCD Balaton Holding S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Nicolas Dumont

Référence de publication: 2010167656/18.

(100193398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

V.I.P. Shoes, Société en nom collectif.

Siège social: L-4966 Clemency, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.911.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

L'an 2010, le 13 Décembre 2010 à 17 heures,

Les associés de la société à nom collectif VIP SHOES enregistrée au registre du commerce sous le numéro B155911 et donc le siège se trouve présentement au 5 rue de la gare L-4966 Clemency se sont réunie afin d'apporter des modifications sur les articles suivante des statut de la dite société:

- 1) Associés
- 2) Gérant
- 3) Capital Social

Les modifications sont les suivantes:

- 1) Associés

Mme Maria Isaura Rodrigues Gonçalves Née le 10 septembre 1968 à Coimbra Portugal.

Mr Jacques Drivet Née le 22 octobre 1972 à Douala Cameroun

Mr Michael Beauvais Née le 16.12.1981 à sens résident à 18 rue Jeanne D'arc F-54111 Montbomvillers France (Commerçant)

- 2) Gérant

Mme Maria Isaura Rodrigues Gonçalves Née le 10 septembre 1968 à Coimbra Portugal.

La société se trouve valablement engagée par la signature d'un des deux premier associés majoritaire.

- 3) Capital Social

Le capital social est fixé à 100,- EUR (cent Euros) représenté par 10 parts sociales de 10,-Euros (dix Euros) chacune. Les parts ont été souscrites comme suit:

Mme Maria Isaura Rodrigues Gonçalves préqualifié 7 parts
 Mr Jacques Drivet préqualifié 2 parts
 Mr Michael Beauvais préqualifié 1 part

«Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées».

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article des Statuts, par Mme MARIA ISAURA RODRIGUES, Mr Drivet Jacques et Mr Beauvais Michael pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures.

Référence de publication: 2010168302/36.

(100194111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 128 583 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Carin GEBENIUS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of Brookfield (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128 368, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 May 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 July 2007 under number 1466, page number 70335 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2008 under number 338, page number 16207. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 14 March 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 May 2008 under number 1139, page number 54664. The Company's articles of incorporation have been restated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 May 2009 under number 1017, page number 48808. The Articles have then been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2010 under number 1607, page number 77121.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. "Representation". "The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the article of association."

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 10 "Representation" of the Articles which shall forthwith read as follows:

Art. 10. «Representation». The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) Luxembourg resident manager of the Company. The Company shall also be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of the Articles.”

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 583 (l’"Associé Unique")

ici représentée par Mme Carin GEBENIUS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. Le comparant déclare qu’il est le seul associé de Brookfield (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 368, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 mai 2007, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 juillet 2007 sous le numéro 1466, page 70335 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été refondus par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 février 2008 sous le numéro 338, page 16207. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mai 2008 sous le numéro 1139, page 54664. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mai 2009 sous le numéro 1017, page 48808. Les Statuts de la Société ont ensuite été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 aout 2010 sous le numéro 1607, page 77121.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé de la résolution à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Agenda

1. Modification de l’article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. «Représentation». La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d’un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l’article 8.2. des Statuts.”

2. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L’Associé Unique DECIDE de modifier l’article 10 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 10. «Représentation». La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature individuelle d’un gérant de la Société demeurant au Luxembourg. La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l’article 8.2. des Statuts.”

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu’à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française, et qu’à la demande du

mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166775/111.

(100194117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

SCI JCV 777, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 3.960.

L'an deux mille dix, le trente novembre

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire,

Ont comparu:

Monsieur François GARELLIS, gérant de sociétés, né le F-Jarny le 24 décembre 1955 demeurant à L-2430 Luxembourg au 23, rue Michel Rodange,

Et Monsieur Dominique GARELLIS, employé privé, né le 14 février 1953 à F-Jarny demeurant à L-8278 Holzem au 4A, rue de l'Ecole

associés de la société SCI JCV 777, Société Civile Immobilière établie et ayant son siège à L-2633 Senningerberg au 6 route de Trèves, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro E3.960, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 29 octobre 2008,

Les associés prennent la résolution unique suivante:

Résolution Unique

Ils décident de transférer le siège social du 6, route de Trèves à L-2633 Senningerberg au 6D, route de Trèves à L-2633 Senningerberg, et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** Le siège de la société est fixé au 6D, route de Trèves à L-2633 Senningerberg"

Finally, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

François GARELLIS / Dominique GARELLIS.

Référence de publication: 2010167657/25.

(100193424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Troy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 117.827.

EXTRAIT

Suite à la démission en date du 20 octobre 2010 de Madame Annalisa CIAMPOLI de ses fonctions d'administrateur, le conseil d'administration a coopté Madame Valérie WESQUY avec effet au 20 octobre 2010, qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement au 38/40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats d'administrateur, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour TROY CAPITAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010168124/18.

(100194377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 décembre 2010

1. Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse, Madame GREISCH, conseil fiscal, demeurant à L 1139 Luxembourg, 90 rue des 7 Arpents et Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse a pris fin le 14 décembre 2010.

2. Sont nommés en remplacement de Maître WILDGEN et Mesdames GREISCH et SCHERER comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015:

- Maître Francis DUNNE, avocat, demeurant professionnellement à Londres EC 2A 2HB, 15 Appold Street
- Maître Edgar Henri PALTZER, lawyer, demeurant professionnellement à CH 8001 Zurich, 13 Bahnhofstrasse
- Madame Houda GHANDOUR, employée privée, demeurant à 15124 Maroussi, Athènes 10 rue Agiou Constantinou, Grèce
- Madame Noura GHANDOUR, employée privée, demeurant à 15237 Filotheï, Athènes, 23 Davaki Street,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168208/20.

(100193508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Esla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 72.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175373/9.

(100203369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

UCB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2010 reportée au 29 octobre 2010

Nominations statutaires

L'Assemblée apprend avec beaucoup de tristesse le décès de Erik Roelandt, VP Tax et Administrateur de la Société, domicilié à 9320 Alost, Belgique Edixveldestraat, 155/A, Administrateur, survenu inopinément le 24 juillet dernier. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir à son remplacement actuellement.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Frédéric Roch Doliveux, domicilié 1640 Rhode-St-Genèse, Belgique, Avenue Brassine, 72, Pierre Ahlborn, avec adresse professionnelle à 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 14, Boulevard Royal, et Michèle Rasson, épouse de Monsieur Emmanuel de Cannart d'Hamale, domiciliée à 1000 Bruxelles, Belgique, rue aux Laines, 21, pour un terme de trois ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

D'autre part, le mandat d'Administrateur de Robert Reckinger vient également à échéance à l'issue de l'Assemblée. Monsieur Reckinger n'ayant pas souhaité se représenter, l'Assemblée ne renouvelle pas son mandat d'Administrateur et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Michèle de Cannart / Pierre Ahlborn

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010168300/23.

(100193555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Vidablick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.147.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 1^{er} décembre 2010 entre Mme Marie Elisabeth Nord, Mme Agneta Holmberg et M Rolf Holmberg en tant que vendeurs et Sterginvest AB en tant qu'acheteur, les 500 parts sociales ordinaires de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Sterginvest AB établie à Kvisthamragatan 7 B, 761 40 Norrtälje, Suède, détient toutes les 500 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale EUR 25 - chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vidablick S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010168309/18.

(100194221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

TICT, Transport International, Construction et Travaux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 13, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.I.C.T. S.A.

Transport International, Construction & Travaux S.A.

Duerfstrooss n°13 - L-9647 DONCOLS

Signature

Référence de publication: 2010175139/13.

(100202014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Piranha et Petits Poissons Rouges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.272.

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Piranha et petits poissons rouges", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.272, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 18 novembre 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à Grass.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie GIRS, employée, demeurant professionnellement à Grass.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers -8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Stassen (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans tout autre endroit de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille BRACONNIER, Sylvie GIRS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2010. Relation GRE/2010/3978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167045/53.

(100194183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

LuxCo 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

Lors du transfert de parts signé en date du 9 décembre 2010, l'associé unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V., avec siège social au 19, Honthorststraat, 1071 DC Amsterdam, Pays Bas.

Dès lors, Credit Suisse Holdings (Nederland) B.V. devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010168368/19.

(100194370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

LKR Immobiliengesellschaft SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.482.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L100124112.04

Date: 11/08/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010168369/14.

(100194362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 15.772.

Extrait d'une dissolution du 16 décembre 2010

Il résulte d'une dissolution reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 16 décembre 2010, concernant la société BEETHOVENSTRASSE IMMOBILIEN A.G., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 15.772, que:

1. L'associée unique prononce la dissolution anticipée avec effet immédiat de la Société;
2. En sa capacité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société a été réglé ou sera réglé;
3. Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
4. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
5. Les livres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans au 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010. REM 2010 / 1721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001621/21.

(110001255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.900.

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before the undersigned Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.901,

represented by Me Françoise SCHROEDER, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated November 30th 2010.

Said proxy was signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities.

Credit Suisse Diversified Capital (Luxembourg) S.à r.l. is the sole shareholder of CREDIT SUISSE DIVERSIFIED INVESTCO (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.900, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 24 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 210, page 10072, on 30 January 2009. The articles of association of the company have been amended several times since

its incorporation and for the last time by a deed recorded by the undersigned notary on 26 November 2010 which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company").

Which appearing person, acting in the above mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ZAR 100 (in words: one hundred South African Rand) through the issuance of 100 (in words: one hundred) ordinary shares with a par value of ZAR 1 each.

Subscription and payment

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. declared to subscribe to the ownership of the 100 ordinary shares with a par value of ZAR 1 each for a total amount of ZAR 100, which Credit Suisse AG accepted. The amount of ZAR 100 was fully paid up in cash so that the amount of one hundred South African Rand (ZAR 100) was as of then at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. then proceeded to adopt the following resolution.

Second resolution

The shareholder resolved to amend clause 5.2 of the articles of association of the Company as a result of the first resolution so that clause 5.2 shall henceforth read as follows:

" **5.2.** The share capital is fixed at ZAR 1,000,100 (in words: one million one hundred South African Rand), divided into 1,000,000 (in words: one million) B Preference Shares and 100 (in words: one hundred) Ordinary Shares with a par value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each."

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 216,810.84 (exchange rate on 1 December 2010 pursuant to Bloomberg: ZAR 1.- = EUR 0.1084).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.300.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendzehn, den ersten Dezember.

Vor Me Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

erschien:

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.906,

vertreten durch Françoise Schroeder, Avocat à la Cour, ansässig in Luxemburg, handelnd aufgrund einer am 30. November 2010 in Luxemburg ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wurde von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterschrieben um, zusammen mit dieser Urkunde, bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft CREDIT SUISSE DIVERSIFIED INVESTCO (Luxembourg) S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz zu 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.900, gegründet nach einer von Me Gérard Lecuit, Notar mit dem Amtssitz zu Luxemburg, am 24. Dezember 2008 errichteten und am 30. Januar 2009 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°210, auf Seite 10072 veröffentlichten Urkunde. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch eine von dem unterzeichneten Notar am 26. Dezember 2010 errichteten Urkunde, die noch nicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft").

Die erschienene Person, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar um die Beurkundung folgender Beschlüsse.

Erster Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von ZAR 100 (in Worten: einhundert Südafrikanische Rand) durch Ausgabe von 100 (in Worten: einhundert) Stammanteilen mit einem Wert von je ZAR 1 (ein Südafrikanisches Rand) zu erhöhen.

Zeichnung und Einzahlung

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. erklärte, das Eigentum an den 100 Stammanteilen mit einem Wert von je ZAR 1 (in Worten: ein Südafrikanisches Rand) zu einem Gesamtpreis von ZAR 100 (in Worten: einhundert Südafrikanische Rand) zu zeichnen. Der Betrag von ZAR 100 wurde vollständig in bar einbezahlt so dass der Betrag von einhundert Südafrikanischen Rand (ZAR 100) der Gesellschaft ab diesem Zeitpunkt frei zur Verfügung stand, wüüber dem unterzeichneten Notar Beweis erbracht wurde.

CREDIT SUISSE DIVERSIFIED CAPITAL (Luxembourg) S.à r.l. fasste alsdann folgenden Beschluss:

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter hat beschlossen, Ziffer 5.2 der Satzung der Gesellschaft in Folge des ersten Beschlusses wie folgt abzuändern, so dass Ziffer 5.2 von nun an wie folgt sein soll:

" **5.2.** Das Kapital beträgt ZAR 1.000.100 (in Worten: zwei Millionen einhundert Südafrikanische Rand) und ist aufgeteilt in 100 (in Worten: einhundert) Stammanteile und 1.000.000 (in Worten: zwei Millionen) Vorzugsanteile der Klasse B, jeweils mit einem Wert von einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1)."

Bewertung und Kosten

Das Stammkapital wird auf EUR 216.810,84 (Umrechnungskurs am 1. Dezember 2010 laut Bloomberg: ZAR 1.- = EUR 0.1084) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 1.300 veranschlagt.

Die vorliegende notarielle, Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichnete die besagte Erschienene gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Signé: F. SCHROEDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54736. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166807/109.

(100194070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 13 décembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 13 décembre 2010;

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 13 décembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- re-élection des administrateurs suivants: Messieurs Paul van Baarle et Jorge Pérez Lozano. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016; et

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Paul van Baarle

* Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Monsieur Erik van Os

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010168399/27.

(100194366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010175275/12.

(100202763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.978.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

JTC (Luxembourg) SA

Roel Schrijen

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010175513/13.

(100202948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Puno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.277.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of November.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the British Virgin Islands "DUGAN MANAGEMENT S.A.", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Pasa Estate, (British Virgin Islands), here duly represented by its proxy Mr. Jürgen FISCHER, residing professionally in Luxembourg.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company "PUNO S.A.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 81277, (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on October 7th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 of the 21st of January 1998.

2) That the Company's capital is fixed at ninety-nine thousand one hundred fifty-seven Euros and forty Cents (99,157.40 EUR), represented by four thousand (4,000) shares without par value.

3) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company.

4) That the Sole Shareholder is the sole holder of all shares and that he thereof explicitly declares to dissolve the Company.

5) That the Sole Shareholder appoints FINE DAY, LLC, a company governed by the laws of Delaware having its registered office at 3411 Silverside Road, 104, New Castle County, Wilmington DE, 19810 (Delaware) as liquidator of the Company and, acting in this capacity, he requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are considered as paid.

6) That the liquidation of the Company is done and finalised and that the bearer shares of the Company have been cancelled.

7) That the Sole Shareholder gives full and entire discharge to each member of the board of directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate up to the date hereof.

8) That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "DUGAN MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par son mandataire Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à Luxembourg. Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "PUNO S.A.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61277, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, le 7 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 21 janvier 1998.

2) Que le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante Cents (99.157,40 EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4) Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les actions de la Société et qu'il déclare explicitement dissoudre la Société.

5) Que l'Associé Unique désigne FINE DAY, LLC, la société régie par les lois du Delaware établie et ayant son siège social à 3411 Silverside Road, 104, New Castle County, Wilmington DE, 19810 (Delaware) comme liquidateur de la Société et, qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est considéré comme réglé.

6) Que la liquidation de la Société est faite et clôturée et que les actions au porteur de la Société dissoute ont été annulées.

7) Que l'Associé Unique donne décharge pleine et entière à chaque membre du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

8) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Jürgen FISCHER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation GRE/2010/4041. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167055/93.

(100193349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Network International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.076.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société BRIGHT GLOBAL S.A., avec siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I Tortola, Iles Vierges Britanniques ("le comparant"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NETWORK INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 69076, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 436 du 10 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2002 et publié au Mémorial C numéro 97 du 30 janvier 2003

II.- Que le capital social de la société anonyme NETWORK INTERNATIONAL S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société NETWORK INTERNATIONAL S.A..

IV.- Que l'activité de la société NETWORK INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme NETWORK INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2010. Relation GRE/2010/4081. Reçu soixante-quinze euros 75,00,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167018/55.

(100193340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

SHCO 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.529.

Il résulte de résolutions adoptées par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2010 que:

- la société ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 13-15, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336, a été révoquée de sa fonction de gérant de la Société, avec effet rétroactif au 4 janvier 2010;

- Monsieur Michel MOLITOR, juriste, né le 31 janvier 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, B.P. 690, rue Sainte Zithe, 8, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 4 janvier 2010;

- Monsieur Laurent FISCH, juriste, né le 14 janvier 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, B.P. 690, rue Sainte Zithe, 8, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 4 janvier 2010;

- Le siège social de la Société a été transféré de L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté, 13-15 à L-2016 Luxembourg, B.P. 690, rue Sainte Zithe, 8, avec effet rétroactif au 4 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010168407/27.

(100194330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

Extrait d'une dissolution du 16 décembre 2010

Il résulte d'une dissolution reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 16 décembre 2010, concernant la société FERDINANDSTRASSE IMMOBILIEN A.G., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 21.842, que:

1. L'associée unique prononce la dissolution anticipée avec effet immédiat de la Société;

2. En sa capacité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société a été réglé ou sera réglé;
3. Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
4. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
5. Les livres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans au 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010. REM 2010 / 1724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001731/21.

(110001257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Thermo-San S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 140.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique:

- Révoquer avec effet immédiat Monsieur Eric Thierry GUILLAUME, chargé d'affaires, né à Longwy (France), le 22 juillet 1965, demeurant à F- 54430 REHON, 14, rue du Banquillon, de son poste d'administrateur.

Décision prise à l'unanimité

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocats à la Cour

4, rue Pierre de Coubertin

L-1358 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002250/21.

(110001278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Sequoia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 29.584.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SEQUOIA FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.584, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 78 du 29 mars 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 359 du 18 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean WAGENER, demeurant professionnellement 10A, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53761. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167085/61.

(100193365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2010.

Pour IMMOBILIERE NICOLE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, RUE DE LA LIBERATION

L-5969 ITZIG

Signature

Référence de publication: 2011001145/15.

(100203899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

P5 DP Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175123/10.

(100201473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

P5 DP INV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175124/10.

(100201466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

LA Coussinerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 2, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 16.627.

L'an deux mille dix,
le six décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Claudie LAMBERT, employée privée, épouse de Monsieur Bernard STEIN, demeurant à L-6213 Consdorf, 97, rue Ousterholz.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée La Coussinerie S.à r.l., avec siège social à L-8154 Bridel, Klingelbour, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 16.627 (NIN 1979 2400 828).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1979, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 12 juillet 1979, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Reginald NEUMAN en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 46 du 7 février 1990;

- suivant acte reçu par ledit notaire Reginald NEUMAN en date du 13 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 5 août 2000.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales, toutes attribuées à Madame Claudie LAMBERT.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq Euros trente-deux Cents (€ 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit cents (€ 12394,68) au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400.-), moyennant versement en espèces du montant de cinq Euros trente-deux Cents (€ 5,32).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 24,80) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 24,80) chacune, toutes attribuées à Madame Claudie LAMBERT, employée privée, épouse de Monsieur Bernard STEIN, demeurant à L-6213 Consdorf, 97, rue Ousterholz.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Bridel à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2324 Luxembourg, 2, avenue Pescatore.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LAMBERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167923/55.

(100194284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Netcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 55, Gruusswiss.

R.C.S. Luxembourg B 102.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011003629/15.

(110002703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Aéroservice Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.659.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 29 décembre 2010

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 29 décembre 2010, que:

- Canford Holding SA. (en liquidation), une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.805 a cédé les 45 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Antoinetta Petronella Maria Williams-Blom, née le 16 février 1927 à s'-Gravenhage (Pays-Bas), résidant au 10 King Edward Avenue, Aylesbury, HP21 7JD (Royaume-Uni).

De sorte que depuis le 29 décembre 2010, les parts sociales de la Société sont détenues par les associés suivants:

- Madame Antoinetta Petronella Maria Williams-Blom, résidant au 10 King Edward Avenue, Aylesbury, HP21 7JD (Royaume-Uni), détentrice de 45 parts sociales de la Société;

- Monsieur Bernard Zeler, résidant au 43, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, détenteur de 55 parts sociales de la Société; et

- Algenib Holding S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.384, détentrice de 100 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002124/27.

(110001047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

M Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5328 Medingen, 4A, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 62.674.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011003623/15.

(110002736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Ambras Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003679/10.

(110003885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Amerly's International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour copier conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011003680/14.

(110003316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.
